

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 9  
En exercice : 9  
Qui ont pris part à la délibération : 8

L'an deux mille douze

le lundi 9 avril 2012, à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est rendu, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Jean-Pierre KOËGLER.

DATE DE LA CONVOCATION

le 2 avril 2012

**Étaient présents :** Jean-Pierre KOËGLER, Jacques GRANGEREAU, Annick SOLDA, José BOURGEOIS, Nicolas GETE, Jean-Baptiste MÉRILLOT.

DATE D’AFFICHAGE

le 16 avril 2012

**Étaient excusées :** Suzanne NOIRAUT (pouvoir à Jean-Pierre KOËGLER), Céline PICHON (pouvoir à Jean-Baptiste MÉRILLOT).

**Était absent :** Stéphane SIMON.

**Est désigné Secrétaire de séance :** Jacques GRANGEREAU.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**Travaux de voirie, programme 2012.**

Le Maire rappelle, à l'Assemblée, que déjà à l'étude en 2011, suite à une demande de Monsieur et Madame NICOD, "la Maison du Haut", aux communes de Saint Lothain et de Miéry, la réfection de l'accès à leur établissement et au camping est devenue nécessaire. Le coût estimé des travaux s'élève à 9 735,44 € TTC auquel il doit être ajouté les honoraires du géomètre de 998,90 € TTC, soit la somme de 10 734,34 € TTC à répartir entre les deux communes.

Le Maire de Saint Lothain, Dominique GRAND, a annoncé que sa commune est prête à la réalisation de ces travaux, qui ne peuvent être effectués, que conjointement.

Le Maire précise qu'une subvention peut-être sollicitée auprès du Conseil Général, à hauteur de 40 %, dans le cadre du Contrat de Solidarité aux Communes Jurassiennes.

n° 2012 - 03

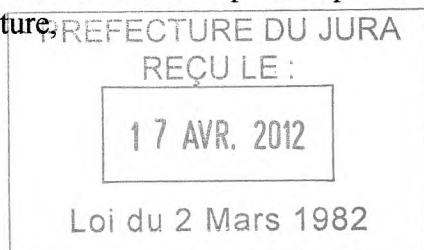
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
à l'UNANIMITÉ,

**- DÉCIDE de faire réaliser ces travaux de voirie, par la Société Jurassienne d'Entreprise, dans le cadre du marché à bon de commande signé en 2010 et conjointement avec la commune de Saint Lothain.**

**- DÉCIDE, également, de solliciter une subvention auprès du Conseil Général.**

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Préfecture,  
le



Fait à MIÉRY,  
les an, mois et jour que dessus,

Le Maire,

  
Jean-Pierre KOËGLER

